

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</p> <p>Séance du Jeudi 29 juin 2017</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 22 juin 2017, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 29 juin à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15</p> <p>En exercice : 11</p> <p>Présents : 06</p> <p>Votants : 09</p> <p>Délibération n°D_2017_06_29_02</p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, M. Philippe Marguerie, M. Jean-Luc Barthod, M. Alain Cartier, Mme Maryline Derouet</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : Mme Raphaëlle Cons à M. Philippe Marguerie, Mme Nathalie Venancio à M. Patrick Falcoz, M. Julien Verdier à M. Alain Chamosset</p> <p>Absents excusés : M. Aurélien Chainé, M. Fabrice Excoffier</p> <p>Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.</p> <p>M. Patrick Falcoz est désigné pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Retrait de la délibération n°D_2017_06_01_06 du 1^{er} juin 2017 relative à la « Demande d'autorisation de Monsieur le Maire de signer les 4 compromis de vente et les 4 actes de vente du lotissement « Les Terrasses de Sarzin » »

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- Le retrait de la délibération n° n°D_2017_06_01_06 du 1^{er} juin 2017 portant sur la « Demande d'autorisation de Monsieur le Maire de signer les 4 compromis de vente et les 4 actes de vente du lotissement « Les Terrasses de Sarzin » ».

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 30 juin 2017</p> <p>Et de la publication le 30 juin 2017</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 30 juin 2017</p> <p>Le Maire,</p> <p>Alain CHAMOSSET</p>
--	--



[Handwritten signature of Alain Chamosset]



[Handwritten signature of Alain Chamosset]